



# grand âge et autonomie

Vieillir en bonne santé

---

**Une stratégie globale pour  
prévenir la perte d'autonomie**

2020 – 2022

Dossier de presse





# EDITO

**Agnès Buzyn,**

Ministre des Solidarités et de la Santé



La transition démographique nous conduit d'ici 2030 vers une société où les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. Ce qui est devant nous, c'est une société au visage nouveau : une société de la longévité.

Cette révolution impose de passer un cap en matière de prévention et de recherche, pour que la société de la longévité soit une société de la longévité en bonne santé, une société dans laquelle les aînés seront de moins en moins nombreux à perdre leur autonomie. Car cela est possible. La perte d'autonomie n'est pas une fatalité. Elle n'est pas liée à l'âge mais à la maladie. Aujourd'hui, sur 10 personnes qui décèdent en France, 4 ont connu la perte d'autonomie dont 2 de façon sévère. Demain, grâce à la prévention, la perte d'autonomie doit devenir l'exception.

C'est à cette seule condition que la transition démographique sera une chance et non un fardeau. J'ajouterai un deuxième impératif : il nous faut garantir que cette longévité en bonne santé ne soit pas réservée aux plus aisés de nos concitoyens. En d'autres termes, il nous faut construire une société de la longévité en bonne santé pour tous.

Notre stratégie, c'est donc que chacun acquière au plus tôt des réflexes de prévention, avec une attention renforcée au moment du passage à la retraite. La stratégie, c'est de promouvoir la prévention dans tous les lieux de vie : à domicile évidemment, pour pouvoir y rester le plus longtemps possible, mais aussi en établissement, lorsqu'il devient un nouveau « chez-soi » pour les personnes, car il y a toujours de l'autonomie à préserver.

Notre stratégie, c'est aussi la volonté d'intensifier la lutte contre le fléau de l'isolement social des aînés. Il faut le marteler : l'isolement des aînés est mortel. Nous devons repérer ceux qui sont seuls, organiser des réponses en mobilisant les acteurs de terrain, en particulier les communes.

Nous ne réussissons qu'en mobilisant toute la société : institutions, associations, entreprises... Car garantir l'autonomie, c'est adapter l'ensemble de notre cadre de vie. Une personne considérée aujourd'hui comme « dépendante » pourrait parfaitement être autonome dans une société adaptée à ses besoins : avec des transports, des espaces urbains, des habitats, des équipements transformés. L'innovation technologique ouvre des perspectives extraordinaires pour repousser les limites de l'autonomie. Cela signifie que nos modes de production, de consommation, nos métiers vont devoir s'adapter. Et donc que les collectivités, les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la construction de la société de la longévité.

Avec l'ensemble du Gouvernement, c'est un cap que nous souhaitons fixer aujourd'hui, le cap d'une société préparée à cet immense défi. C'est dès aujourd'hui qu'il faut le relever.



# LES CHIFFRES-CLÉS

## Une société qui change de visage

Une très forte accélération du vieillissement dans les années à venir, du fait de l'avancée en âge des baby-boomers

En 2040 :

10,6 

millions de personnes (14,6 % des Français) auront 75 ans ou plus, soit une hausse de 5,5 points en 25 ans.



2030

un point de bascule : les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans.

## La perte d'autonomie n'est pas une fatalité



Tout le monde ne perd pas son autonomie : sur 10 personnes qui décèdent en France, 4 ont connu la perte d'autonomie dont 2 de façon sévère.

Les projections varient fortement selon les progrès de la médecine, car la perte d'autonomie sévère est avant tout liée à un état de santé dégradé (maladies chroniques, troubles cognitifs).



Selon l'INSEE, l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes pourrait se chiffrer à **22% entre 2017 et 2030** et à **41% entre 2030 et 2050**.

---

# LES SIX MESURES PHARES

---

**Pour provoquer des réflexes de prévention le plus tôt possible :**

**1**



Le lancement par Santé publique France d'une application en santé « avancer en âge en bonne santé », offrant une auto-évaluation de ses besoins, des conseils opérationnels et des orientations personnalisées pour une prévention renforcée à 40-45 ans, fin 2020.

**2**



La montée en puissance d'une prévention renforcée au moment du passage à la retraite, avec 200 000 personnes reçues, par an, en rendez-vous de prévention d'ici 2022.

**Pour préserver l'autonomie des personnes âgées fragiles :**

**3**



La diffusion d'un programme de dépistage des fragilités des personnes âgées selon la démarche ICOPE, conçue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à partir de territoires expérimentateurs avec un lancement en 2020.

**Pour lutter contre l'isolement des aînés**

**4**



La diffusion d'un label « Villes amies des aînés » pour mobiliser les territoires autour de l'enjeu de l'isolement social, dès 2020.

## **Pour prévenir la perte d'autonomie liée à l'hospitalisation des personnes âgées:**

### **5**

Un investissement fort pour atteindre l'objectif « zéro passage par les urgences » pour les personnes âgées dépendantes d'ici 5 ans.

## **Pour diffuser dans tous les territoires les innovations les plus probantes pour prévenir la perte d'autonomie des aînés :**

### **6**

La création d'un centre de ressources « prévention de la perte d'autonomie », le renforcement des instances départementales finançant la prévention.

---

# LA STRATÉGIE GLOBALE



# AXE 1

## PROMOUVOIR LA PRÉVENTION TOUT AU LONG DE LA VIE POUR REPOUSSER LA PERTE D'AUTONOMIE



---

### LE BESOIN DE CHANGEMENT

**La bonne santé se construit tout au long de la vie.** C'est tout le sens de l'ambition du Gouvernement en matière de prévention, et c'est pour cela que la France s'est dotée en 2018 d'un plan « priorité prévention » agissant sur tous les déterminants de santé. Cela va de l'obligation vaccinale protégeant de maladies infectieuses lourdement handicapantes ou mortelles à des actions de promotion de l'activité physique tout au long de la vie et y compris pendant la maladie.

La stratégie « Vieillir en bonne santé » s'inscrit dans la continuité de ces efforts **en mettant un accent fort sur un message simple et essentiel : protéger sa santé grâce à la prévention, c'est protéger son autonomie à long terme.**

Car la perte d'autonomie n'est pas liée à l'âge mais à une ou plusieurs maladies chroniques comme une maladie cardiovasculaire, un diabète, une obésité, une insuffisance respiratoire qui sont elles-mêmes liées à des déterminants de santé connus : tabac, alcool, nutrition inadaptée, activité physique insuffisante et comportement sédentaire. Les facteurs environnementaux impactant la santé font par ailleurs l'objet de recherches.

Pour faire passer ce message, la stratégie propose de nouvelles actions de communication et d'éducation à la santé, dans le cadre général de l'action du Gouvernement en matière de prévention. Elle propose aussi de renforcer les actions de prévention à deux moments-clés de la vie d'adulte : le passage des 40/45 ans et le passage à la retraite.

---

## LES MESURES

**Mesure 1** : le lancement par Santé publique France d'une application en santé « avancer en âge en bonne santé », offrant une auto-évaluation de ses besoins, des conseils opérationnels et des orientations personnalisées pour une prévention renforcée à 40-45 ans, fin 2020.

### Une application pour renforcer la prévention à 40/45 ans

L'application, développée par Santé publique France guidera les personnes pour aller vers des comportements de vie sains, à petits pas, simples, accessibles, partant des habitudes de vie de chacun.

Elle visera à agir sur la prévention des maladies chroniques au cours de cette deuxième moitié de vie mais aussi à prévenir les troubles neurocognitifs qui représentent la cause principale de perte d'autonomie.

En effet, les avis d'experts et notamment celui du Haut Conseil de la santé publique sur la prévention de la maladie d'Alzheimer ou apparentées concordent sur la nécessité d'amplifier la prévention de la perte d'autonomie en agissant dès le milieu de la vie (40-45 ans) : les déterminants des troubles neurocognitifs sur lesquels il est possible d'agir sont communs aux principales maladies chroniques non transmissibles (activité physique et sédentarité, alimentation, réduction des habitudes toxiques, etc...).

**Mesure 2** : la montée en puissance d'un rendez-vous prévention au moment du départ à la retraite, avec la contribution des caisses d'assurance maladie et de retraite (CNAM, CNAV, CCMSA, AGIRC-ARRCO), dès 2020.

### Le rendez-vous de prévention au moment du départ à la retraite

Annoncée lors du comité interministériel pour la santé de mars 2019, la généralisation progressive du rendez-vous de prévention « jeune retraité » sera lancée en janvier 2020. La charte prévoyant les conditions de son déploiement a été signée par Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, le 16 janvier 2019.

Le passage à la retraite constitue un moment de vie propice aux changements de comportements. L'instauration d'un temps de consultation dédié pour les 60-65 ans permet de structurer une approche préventive destinée à favoriser l'adoption de comportements sains (rester actif, limiter la sédentarité, manger sainement, réduire les consommations addictives (tabac, alcool) et orienter vers des dispositifs de prévention (bilan sensoriel, action collective de prévention, adaptation du logement...).

Ce rendez-vous reposera sur une approche globale, médico-psychosociale, et s'attachera à la préservation des cinq grandes capacités intrinsèques de la personne (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition). Ce rendez-vous sera organisé en partant des actions et de l'expérience des caisses d'assurance maladie et de retraite (notamment le programme inter-régime des ateliers du bien vieillir), sur la base d'un référentiel commun. Il s'adressera en priorité à un public en situation socio-économique précaire ou éloigné du système de santé.

**Objectif** : toucher 200 000 personnes en 2022.

**Mesure 3 : Une campagne annuelle de communication pour accompagner la Semaine bleue,** consacrée chaque première semaine d'octobre à la prévention de la perte d'autonomie liée à l'âge. La semaine bleue inscrira, en 2020 le thème majeur de la nutrition comme déterminant de la prévention.

## AXE 2

### DÈS 70 ANS, AGIR SUR LES FACTEURS ACCÉLÉRANT LA PERTE D'AUTONOMIE



---

#### LE BESOIN DE CHANGEMENT

La préservation de l'autonomie à partir de 70 ans nécessite deux changements.

D'abord, la détection la plus précoce possible des fragilités, car ces dernières sont réversibles ou peuvent être compensées et n'entraînent pas automatiquement la perte d'autonomie.

Ensuite, une action renforcée sur les facteurs qui accélèrent la perte d'autonomie : les chutes, souvent liées à l'inadaptation des logements, les hospitalisations qui auraient pu être évitées, l'isolement, et les déficits sensoriels mal diagnostiqués, soignés ou compensés.

---

#### LES MESURES

**Mesure 4 : l'expérimentation dans plusieurs régions d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE**, conçue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sur la période 2020-2022. Les résultats issus de ce programme de dépistage donneront lieu à des réponses concrètes comme par exemple la prescription d'activités physiques adaptées à la perte d'autonomie.

##### La démarche ICOPE

Le programme ICOPE (Integrated Care for Older People), conçu par l'Organisation Mondiale de la Santé sur la base du modèle des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) , constitue une démarche innovante de prévention du déclin fonctionnel. Il s'agit d'un programme de soins ciblés reposant sur une évaluation et le suivi de ses capacités intrinsèques. Il complète l'approche clinique centrée sur les pathologies.

Une application numérique guidera le professionnel de l'aide et l'accompagnement dans une démarche structurée de recueil d'information et de définition d'un plan d'action adapté à la perte des capacités de la personne âgée et vu avec le médecin : prescription d'activités physiques adaptées ; actions prévenant la dénutrition....

Une démarche expérimentale paraît alors nécessaire pour adapter le programme au contexte français, susciter, tester des organisations innovantes possibles, et définir un modèle de financement et les conditions d'un déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire. Un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du dispositif « Article 51 » de la LFSS 2018 sera lancé au 1er semestre 2020 en vue d'identifier les acteurs avec lesquels co-construire le cahier des charges de cette expérimentation. Les participants à la co-construction pourront ensuite mettre en œuvre l'expérimentation qu'ils auront contribué à définir.

**Mesure 5 :** le déploiement d'un **moment réflexe rappelant la possibilité et le besoin de procéder à l'adaptation fonctionnelle des logements** le plus tôt possible, en soutenant l'accès à des diagnostics logement gratuit ou à prix réduits, à partir de 2020.

**Mesure 6 :** la diffusion massive, dès à présent, des offres de soutien à l'adaptation des logements pour les ménages modestes.

#### **L'offre de soutien à l'adaptation des logements : un effort massif pour agir le plus tôt possible**

L'aide à l'adaptation du logement au vieillissement s'adresse aux personnes retraitées ou en perte d'autonomie, locataires ou propriétaires de leur logement, qui souhaitent faire réaliser des travaux dans leur salle de bain, remplaçant notamment leur baignoire par une douche et permettre ainsi leur maintien à domicile.

D'un montant maximal de 5 000 euros, sous critère de ressources, elle couvre l'ensemble des travaux qui doivent être réalisés par un professionnel présentant le label Qualibat.

#### **L'État en partenariat avec Action Logement mobilise une enveloppe de 1 milliard d'euros pour ce dispositif, depuis septembre 2019.**

Cette offre fera l'objet d'une communication renforcée auprès des professionnels, notamment dans le cadre du rendez-vous de prévention au moment du passage à la retraite, tout comme le crédit d'impôt pour dépense d'équipement de l'habitation principale, consolidé en 2017.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/adaptation-des-douches>

**Mesure 7 :** un investissement fort pour atteindre l'objectif « zéro passage par les urgences » pour les personnes âgées dépendantes d'ici 5 ans.

#### **175 M€ pour améliorer le parcours des personnes âgées dépendantes à l'hôpital en 5 ans**

L'organisation des admissions directes en service hospitalier depuis le domicile ou un EHPAD constitue un levier puissant d'amélioration de la prise en charge des personnes âgées.

Pour fonctionner, cette organisation doit permettre à des médecins de ville de bénéficier facilement et rapidement d'un avis médical hospitalier en vue de décider et d'organiser l'accueil des patients âgés directement dans les services de soins.

Dans le cadre du pacte de refondation des urgences, des moyens nouveaux seront versés aux hôpitaux qui organiseront ce parcours structuré de qualité, avec une équipe hospitalière en charge d'assurer cet accueil direct dans de bonnes conditions.

Outre l'adhésion des médecins libéraux et l'engagement des établissements de santé – incluant l'hospitalisation à domicile (HAD) – cette organisation doit également prévoir un accès rapide aux plateaux techniques lors de l'admission. La régulation du SAMU doit aussi être impliquée.

Par ailleurs, des mesures sont prises pour renforcer la prise en charge médicale et soignante au sein des EHPAD.

Pour éviter au maximum le recours aux urgences, des équipes mobiles de gériatrie seront créées ou renforcées pour appuyer à la fois les équipes des EHPAD et les professionnels libéraux, à compter de 2020.

**Mesure 8 : Un appui aux les initiatives locales permettant de se mobiliser pour les aînés afin de lutter contre l'isolement social. Cet appui pourra être financier ou une contribution à l'ingénierie des projets, afin d'accompagner les territoires.**

La diffusion d'un **label « Villes amies des aînés »** et la **mobilisation des jeunes du service national universel et du service civique** viendront enrichir ces actions dès 2020.

Aujourd'hui, ce sont 7 millions de Français qui souffrent de solitude. Le besoin de soutien aux solidarités de proximité n'a jamais été aussi nécessaire alors que le nombre de personnes isolées continue d'augmenter de + 3% au cours des trois dernières années.

#### **Exemples de bonnes pratiques pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées**

Oldyssey est une initiative qui vise à mettre en avant les initiatives qui rapprochent les générations partout dans le monde, dans des sociétés où le statut des aînés est différent, pour s'inspirer d'autres formes de solidarités qui y voient le jour. Leur but est de faire changer de regard sur les personnes âgées pour leur donner toute la place qu'ils méritent dans notre société. A titre d'illustration dans leurs vidéos prises lors d'un tour du monde, les fondateurs d'Oldyssey racontent l'histoire de personnes âgées dans différents pays et des lieux où ils ont passé la plus grande partie de leur existence pour réinterroger notre regard en France.

MONALISA est une initiative qui rassemble depuis 2014 ceux qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat inédit entre la société civile et la puissance publique : associations, collectivités, caisses de retraite... Avec MONALISA, le soutien des pouvoirs publics et des institutions s'articule avec la mobilisation citoyenne pour faire reculer l'isolement social. La coopération entre les membres permet de co-construire des outils et pratiques innovantes, comme la formation sociale des bénévoles. Un centre de ressources veille par ailleurs à la capitalisation et la mutualisation des bonnes pratiques pour l'ensemble des acteurs.

La lutte contre l'isolement social et la démarche MONALISA sont d'ailleurs au cœur du rapport que la députée de Loire-Atlantique Audrey Dufeu Schubert a remis le 16 décembre 2019 : « Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme ».

**Mesure 9 :** une campagne de communication en 2020 et 2021 **pour mobiliser le 100% santé**, notamment pour l'accès aux lunettes et aux prothèses auditives.

**Mesure 10 : l'expérimentation d'un autotest de dépistage du déficit auditif** pour le grand public et les professionnels de soins primaires, sous forme d'une application, dès 2020.

**Mesure 11 : la définition de repères pour le dépistage des troubles de la vision associés au vieillissement** (presbytie, glaucome, cataracte, DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) et l'orientation vers un spécialiste, en 2021

**Mesure 12 : l'adaptation aux personnes âgées de Vigilans, dispositif de prévention du suicide, dès 2020.**

Vigilans est un dispositif de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide. Il s'agit de garder le lien avec les personnes admises aux urgences après une tentative de suicide. L'objectif est de prévenir la récurrence par le maintien du lien après le retour au domicile (appels téléphoniques, envoi de cartes postales, etc.). Ce dispositif déjà opérationnel dans 9 régions sera progressivement généralisé à l'ensemble du territoire d'ici 2021.

## AXE 3

### METTRE LA PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE DE CHAQUE PERSONNE AU CŒUR DES PRIORITÉS DES PROFESSIONNELS

---

#### LE BESOIN DE CHANGEMENT

Dans la période récente, nombre d'actions ont déjà été engagées pour favoriser le « réflexe prévention » des professionnels de santé en direction des aînés, par exemple : une réforme de la tarification de l'activité des infirmiers libéraux pour favoriser l'accompagnement des personnes âgées, un forfait pour valoriser le suivi de patients de plus de 80 ans par les médecins traitants, une rémunération des médecins généralistes liées à des objectifs de vaccination antigrippale et de prescription de médicaments pour les personnes âgées.

Les bilans partagés de médication, établis entre des patients âgés polymédiqués et leurs pharmaciens d'officine, afin d'assurer un suivi de leur consommation médicamenteuse et lutter contre la iatrogénie, sont également des outils qui s'inscrivent dans cet objectif. Leur déploiement va être encouragé et ils seront ainsi, dès 2020, proposés à tous les patients dès 65 ans ainsi, à titre expérimental, qu'aux résidents en EHPAD.

La stratégie « Avancer en âge en bonne santé » poursuit cet effort avec pour objectif de placer la prévention au cœur des priorités de tous les professionnels de la santé et du grand âge, et en mettant l'accent sur les établissements de santé et les EHPAD.

---

#### LES MESURES

**Mesure 13 :** l'introduction de critères de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dans la certification des établissements de santé, en 2020.

**Mesure 14 :** la prise en compte, dans les systèmes de tarification des services d'urgences des établissements de santé, des bonnes pratiques visant à favoriser la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dépendantes, en 2021.

**Mesure 15 :** le déploiement d'actions de prévention dans les EHPAD, financées à hauteur de 15M€ par an.

**Mesure 16 :** la diffusion d'outils d'information et de dialogue entre médecins et patients pour promouvoir la dé-prescription des médicaments, à partir de 2020.

## **La facilitation la plus large possible de l'accès à une activité physique adaptée**

Parmi les actions de prévention favorisées par les pouvoirs publics figure l'activité physique adaptée (APA). A la différence du « sport » - qui se rattache aux notions de performance et de compétition, l'Activité Physique Adaptée, ce sont des exercices en adéquation avec les besoins et les capacités des personnes.

A titre d'illustration, un des acteurs majeurs de l'activité physique adaptée (APA) est le Groupe Associatif Siel Bleu, soutenu par les pouvoirs publics depuis ses débuts. Il a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées. L'activité physique adaptée développée par Siel Bleu vise par exemple à aider les personnes âgées à surmonter la peur de la chute pour à nouveau sortir de chez elles. Pour ceux qui souffrent de la maladie d'Alzheimer, Siel bleu propose un entraînement physique et mental à effectuer avec l'entourage proche.

Pour favoriser la pratique de l'Activité Physique Adaptée, le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé ont publié en septembre un cahier des charges pour la reconnaissance des 101 premières Maisons Sport-Santé (une par département) dans le cadre de la Stratégie nationale sport santé présentée le 25 mars à l'occasion du Comité interministériel de la santé.

Ces Maisons Sport-Santé visent notamment, au travers d'un programme sport-santé personnalisé, à accompagner et à soutenir les personnes souhaitant maintenir ou améliorer leur santé, et en particulier celle des personnes âgées, par une pratique d'activité physique et sportive, sécurisée et délivrée par des professionnels formés. Ces maisons pourront se situer dans des hôpitaux ou au sein d'une association, et parmi les intervenants envisagés, les collectivités locales sont encouragées.



## AXE 4

### METTRE LA FRANCE AU NIVEAU DES PAYS EUROPÉENS LES PLUS AVANCÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE, PAR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



---

#### LE BESOIN DE CHANGEMENT

Parmi les axes majeurs de recherche dans lesquels notre pays doit investir dans les années à venir figurent les questions du bien vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie, elles-mêmes fortement liées aux maladies chroniques.

Cet enjeu relève d'un programme national de recherche, qui associera la recherche fondamentale sur les mécanismes du vieillissement ou les pathologies liées à l'âge, la recherche technologique au service de la médecine régénérative, de la médecine connectée, de la robotique, et jusqu'à la recherche en sciences humaines et sociales.

---

#### LES MESURES

**Mesure 17** : la constitution et le suivi d'un ensemble cohérent d'indicateurs nous permettant d'évaluer l'impact des actions de prévention en direction des personnes âgées, dès 2020. En particulier, un indicateur de prévalence de la fragilité sera élaboré par Santé Publique France.

**Mesure 18** : la mobilisation du Programme d'investissement d'avenir (PIA), mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, pour investir dans la recherche sur le vieillissement et la prévention de la perte d'autonomie.

---

# DES LEVIERS POUR FAVORISER LA MOBILISATION DE TOUTE LA SOCIÉTÉ

---

**Mobiliser l'ensemble de la société, grâce à des impulsions communes et une expertise partagée**

## LEVIER 1

■

Pour mobiliser toujours plus au niveau local et favoriser la coopération de tous les acteurs, renforcer le pilotage et la visibilité des conférences des financeurs par la définition d'orientations nationales en 2020. Ces conférences sont chargées de promouvoir des actions de prévention en direction des personnes en perte d'autonomie vivant à domicile ou accompagnées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

## LEVIER 2

■

Afin de mesurer l'impact des actions mises en œuvre par les conférences des financeurs et promouvoir les actions les plus efficaces pour lutter contre la perte d'autonomie, créer un centre de ressources en 2020. Il sera constitué d'experts reconnus dans le champ de la perte d'autonomie issus des secteurs de santé, des entreprises, etc.

## LEVIER 3

■

Afin de faire de la prévention de la perte d'autonomie liée à l'âge un enjeu central de la Stratégie du Grand âge, inscrire cette priorité à l'ordre du jour du prochain Comité Interministériel de Santé et renforcer le niveau d'information du Parlement à l'occasion de l'examen de chaque projet de loi de financement de la sécurité sociale.

## LEVIER 4

■

Pour susciter l'innovation partout sur le territoire, lancer un tour de France de la *Silver economy* dans toutes les régions afin d'organiser la mobilisation des acteurs institutionnels (Chambres de commerce et d'industrie, collectivités locales, etc.) et économiques (entreprises, porteurs de projets, etc.) intervenant dans le champ de la perte



Contact presse : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)  
Maquette : Dicom / Ministères sociaux – Janvier 2020



 grand âge  
et autonomie